

de presse. Il a fait au moins deux déclarations subséquentes pour apporter certaines réserves à ce qu'il avait dit aux journalistes. Je crois bien que le chef de l'opposition devait connaître ces réserves. Je me reporte à une réunion où nous étions tous deux présents. Bien que M. Spaak fit sa réserve en français, —je suis sûr que le français du chef de l'opposition est meilleur que le mien,—j'ai compris qu'il faisait une réserve quant à la déclaration qu'il a formulée à ce moment-là. Mais je m'en remets aux journaux. Je lis ici un extrait d'une coupure du *Chronicle Herald*, d'Halifax, en date du 4 juin. Les observations de M. Spaak sont citées entre guillemets:

Le NORAD ne relève pas directement des autorités de l'OTAN à Paris, comme c'est le cas de SACEUR, SACLANT et le commandement de la Manche...

Le gouvernement actuel n'a jamais prétendu que le NORAD relevât de l'OTAN. Nous sommes d'accord là-dessus. Mais il ajoute ceci:

...mais les plans militaires du NORAD sont connus du groupe permanent et du comité militaire...

Ce sont les deux comités supérieurs du NORAD dans le cadre de l'OTAN, sous l'égide du conseil de l'OTAN.

...par l'entremise du groupe stratégique régional Canada-États-Unis et étudiés là...

Le groupe stratégique régional Canada-États-Unis fait partie intégrante,—comme je l'ai dit à la Chambre le 19 mai,—ou du moins est un organisme intégré, dans le cadre de l'OTAN. C'est un organe de l'OTAN, chargé de tâches déterminées dans le cadre de son organisation générale. Je répète le passage en question:

...mais les plans militaires du NORAD sont connus du groupe permanent et du comité militaire par l'entremise du groupe stratégique régional Canada-États-Unis et y sont étudiés,...

Le groupe n'est pas seulement renseigné sur ces plans, on ne lui en fait pas simplement rapport. On a formulé, à la Chambre, des observations sur le mot "«renseigné". Les plans y sont étudiés.

...ce qui forme le point de départ de la coordination des plans arrêtés par les commandants supérieurs sous l'égide directe du groupe permanent et conformément aux plans du NORAD.

Monsieur l'Orateur, si ce groupe permanent estime, lors de cette étude, que les plans ne s'intègrent pas dans l'ensemble du programme de défense et des mesures défensives, ou de représailles, de l'OTAN, on les examinera de concert avec les membres du groupe stratégique régional Canada-États-Unis. C'est dans cette perspective que le NORAD trouve sa raison d'être dans le cadre de l'ensemble des mesures de défense prévues

[L'hon. M. Smith.]

pour la région assujétie au Traité de l'Atlantique Nord. Ce groupe particulier, soit le groupe stratégique régional Canada-États-Unis, est composé des chefs d'état-major des États-Unis et des chefs d'état-major du Canada, ou plutôt, pour exprimer exactement leur qualité, ou leur titre, le comité des chefs d'état-major du Canada, et celui des chefs d'état-major des États-Unis. Ce personnel est identique au personnel du groupe également mentionné dans la note, le groupe aux éléments constituants duquel est comptable le commandant en chef du NORAD. Hier soir, le chef de l'opposition a dit que le commandant en chef du NORAD aurait une double responsabilité. Ce n'est pas ainsi que je l'envisage. Il sera comptable aux chefs d'état-major des États-Unis et non pas au comité des chefs d'état-major du Canada, et il n'est pas dit qu'il étudiera ou travaillera de concert avec eux.

Je reviens sur ce point dont a parlé l'honorable préopinant. Il a dit qu'il aimerait être fixé au sujet du contrôle politique. Je ne répéterai pas ce que j'ai déclaré à la Chambre le 19 mai, lorsque j'ai traité de la responsabilité politique du commandant en chef du NORAD. Il fait rapport à ce groupe commun, au même personnel qui fait partie de ce groupe stratégique, partie organique de l'OTAN. Les membres en sont ensuite comptables à leurs deux gouvernements. Ils doivent revoir ces propositions et les gouvernements ne manqueront pas d'accepter et, bien entendu, d'accepter avec empressement la responsabilité d'examiner les propositions qui leur sont soumises, ainsi que les recommandations et la confirmation attestant qu'elles sont acceptables du point de vue militaire. Il y a un genre de responsabilité politique. De même, le mandat mentionné dans la note doit être préparé avec l'approbation des gouvernements. De même, les plans ou les méthodes,—ils sont d'ordre strictement militaire, m'apprend-t-on; je ne les ai pas vus,—doivent être acceptables pour les autorités nationales.

Quelqu'un a parlé, cet après-midi, de la souveraineté. J'expose ainsi la question, monsieur l'Orateur. C'est bien simple. Si je conclus un contrat avec le député d'Essex-Est (M. Martin), par exemple, je suis lié pour autant que je restreigne ou limite dans une certaine mesure mon champ d'action. Qu'on dise que c'est une perte de liberté personnelle, je le conteste. Passons à d'autres traités. Je vais mentionner d'autres traités. Je signale la conclusion d'un traité impliquant l'abrogation ou même la cession de la souveraineté. Je passe au traité de l'Atlantique-Nord qui a été approuvé à la Chambre, comme on nous l'a dit souvent. J'admettrais